

Intervention sous 'divers'

... Suite à cette présentation (*ou alors sous divers*), je tiens à compléter, suite à l'intervention de M. Hess (sous autres objets s'il y a lieu lors de notre dernier conseil) les points suivants :

Pour rappel : M. Hess est l'instigateur de la demande d'une seule commission pour le traitement de ces 4 rapports. Il rajoute dans son intervention que c'était par souci d'efficacité et aussi de coûts. Il parle d'une erreur de jeunesse. Ce qui est plus désolant, c'est qu'il intervient au Conseil communal alors qu'à aucun moment il ne s'est muni de sa plume ou de son téléphone pour signaler ce problème à la CCO ou encore à son répondant politique. (Au passage, je profite de remercier tous ceux qui l'ont fait cette dernière année et qui nous ont aidé à faire de ce site ce qu'il est). Nous aurions pu alors lui répondre ce qui suit :

Au nom de la CCO, je rappelle qu'un logiciel qui gère des données est binaire, il fait ce que l'on lui dit de faire, il ne réfléchit pas de lui-même.

Lorsque nous avons commencé à créer l'architecture informatique de notre WorkFlow, nous avons programmé qu'une commission soit établie pour rapporter sur un sujet (que cela soit un préavis, une motion, un postulat) qui ensuite fait l'objet d'un rapport. C'est sur cette base que nous avons développé les processus ainsi que la gestion des jetons de présence, conformément au règlement du conseil communal, validé par ce dernier.

Je fais remarquer à M. Yannik Hess qu'il n'avait jamais été question à ce moment-là de créer une commission pour gérer plusieurs objets. La première exception s'est produite cette année lorsque la Municipalité nous a proposé de soumettre à une commission plusieurs objets en suspens.

A ce moment-là, nous avons été conscient qu'il fallait pouvoir intégrer cette information au niveau du logiciel. Comme nous travaillons constamment à améliorer celui-ci, comme vous venez de le voir, cette information a été intégrée au tableau de bord et fait partie des corrections encore à considérer dans nos prochaines versions. Si j'insiste là-dessus, c'est que ces exceptions n'existaient pas lorsque nous avons créé l'architecture du site.

J'en profite par contre pour préciser qu'un rapport doit être obligatoirement rédigé pour un postulat. Alors que le président de la commission avait justement rédigé un seul et unique rapport, il lui a été fortement suggéré par diverses sources de rédiger 4 rapports pour des raisons essentiellement juridiques.

Il a donc fallu créer 4 commissions pour relier les postulats aux rapports en question et la commission en a été informée par le président de cette commission le samedi matin avant la remise des rapports.

Compte tenu de tout ce que je viens de dire, les membres de droite n'auront pas à refuser de toucher personnellement 200.- puisque vous ne toucherez donc que 50.- selon notre règlement (une commission). Donc pas d'économie car pas de dépenses.

En conclusion, sachez que depuis 2 ans, les membres de la CCO, 5 en tout, travaillent sans relâche à ce que vous puissiez avoir un outil de travail performant et efficace. 5 personnes qui ont fait de nombreuses heures de bénévolat... et qui sont fiers aujourd'hui du résultat. Nous souhaiterions aujourd'hui être reconnu à la juste valeur du travail effectué et en tant que Présidente, je souhaiterai que nous ne devions plus nous justifier devant les attaques constantes de certains de nos collègues, qui pour des raisons obscures, ne cesse de vouloir nous prendre en défaut.

Je vous remercie de votre attention.